

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

**Communauté de Communes
du Pays de Chantonnay (85)**
65 av. du Général De Gaulle
BP 98
85111 Chantonnay

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY
65 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
85110 CHANTONNAY

Objet du marché

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU JALONNEMENT, DE SIGNALÉTIQUE ET DE LA SÉCURISATION DES ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHANTONNAY

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Durée du marché

Le marché comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles, conformément au CCTP? :

- Tranche ferme : Création et mise en œuvre d'un schéma de jalonnement et de sécurisation des itinéraires cyclables du quotidien.
- Tranche optionnelle 1 : Étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation de la voie verte (itinéraire 5).
- Tranche optionnelle 2 : Étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation de la passerelle de l'Arquignon (itinéraire 1).

Le marché est conclu à partir de sa date de notification et reste en vigueur jusqu'à la complète réalisation des prestations. La notification vaut ordre de service de démarrage.

Le démarrage des prestations est prévu en mars 2026. La durée d'exécution du marché est fixée de manière à permettre la réalisation complète de l'étude avant fin mars 2027.

La durée exacte et le calendrier détaillé des prestations seront définis et validés par l'acheteur lors de la réunion de lancement.

Modalités d'attribution

Les variantes par rapport aux spécifications techniques du marché : ne sont pas autorisées ;

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours entre la date limite de réception des offres par l'acheteur et la date d'attribution.

Critères de sélection

Critère 1 : Valeur Technique (60%)

Le critère valeur technique sera noté sur soixante (60) points et se décompose en sous-critères décrits ci-dessous :

- compréhension des enjeux, des objectifs, et du contexte local : note/20 ;
- méthodologie proposée pour l'exécution du marché, phase par phase (contenu, outils) : note/15 ;
- appréciation de l'exhaustivité, de la qualité, de la cohérence et de l'optimisation des délais du planning détaillé remis par le candidat : note/10 ;
- équipe dédiée (composition, expérience, etc.) : note/10 ;
- qualité des livrables : note/5.

Critère 2 : Prix des prestations (40%)

Le prix de l'offre du candidat sera établi sur la base du montant total de la DPGF, en ne tenant pas compte de la ligne intitulée "réunion supplémentaire prix unitaire" dans le tableau Excel. Ce critère prix sera noté sur un maximum de quarante (40) points qui sera attribué en fonction du prix lui-même.

La note finale est obtenue par la somme des notes pondérées précédemment décrites.

Date limite

Date de clôture : Vendredi 09 janvier 2026 - 12:00

Autres informations

Après une première analyse des offres, l'acheteur organise une audition des trois soumissionnaires arrivés en tête du classement, si le nombre d'offres ayant obtenu plus de la moyenne à la note globale est au moins égal à trois. Dans le cas contraire, le nombre de candidats auditionnés sera réduit.

Les soumissionnaires devront convier à cette réunion le(s) intervenant(s) dédié(s) à ce projet. Cette audition aura lieu en visio-conférence ou en présentiel au sein de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay – 65 Avenue du Général de Gaulle – 85110

CHANTONNAY. La date et les modalités précises de l'audition seront communiquées ultérieurement par voie de convocation via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

Si le soumissionnaire est convoqué à l'audition, sa présence est obligatoire. Si le prestataire ne se présente pas, l'offre sera rendue irrégulière. Une convocation sera adressée la semaine précédant les auditions et précisera les modalités d'organisation (date, lieu, horaires, etc.). Elle sera envoyée par la plateforme « Marchés sécurisés ».

Le nombre d'auditions, identique pour tous les candidats, est fixé à une audition par candidat d'une durée d'une heure maximum. Le déroulement des auditions sera organisé dans des conditions de stricte impartialité, neutralité, transparence et équité. Cette étape donnera lieu à la rédaction d'un procès-verbal d'audition.

Date d'envoi du présent avis

08 décembre 2025